

#### Journées d'information et d'échanges de pratiques pour les conseils régionaux



## Obligation, démarche ou culture : comment les régions s'approprient la qualité ?

26 et 27 novembre 2015 Paris

Animation des demi-journées

M. Régis ROUSSEL, Responsable de mission, Centre Inffo



## Obligation, démarche ou culture : comment les régions s'approprient la qualité ?

#### Ouverture des travaux

Mme Pascale BOURRAT-HOUSNI, Directrice générale adjointe, Unité développement, Conseil régional d'Ile-de-France,

**Mme Sophie CASTELL**, Directrice régionale adjointe de la Première Couronne, CNFPT







## Cadrage

M. Régis ROUSSEL,

Responsable de mission, Centre Inffo







Loi du 5 mars 2014

« Les organismes collecteurs paritaires agréés, les Opacif, l'État, les régions, Pôle emploi et l'Agefiph

s'assurent,

lorsqu'ils financent

une action de formation professionnelle continue et sur la base de critères définis par décret en Conseil d'État, de la capacité du prestataire de formation à dispenser une formation de qualité. »

Art. L. 6316-1 du code du travail







#### Décret du 30 juin 2015

Décret n° 2015-790 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue

- « 1° L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé;
- « 2° L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires;
- « 3° L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation ;
- « 4° La qualification professionnelle et la formation continue des personnels chargés des formations;
- « 5° Les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus ;
- « 6° La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires.

« Les organismes financeurs s'assurent en outre du respect des dispositions des articles L. 6352-3 à L. 6352-5, L. 6353-1, L. 6353-8 et L. 6353-9.

Art. R. 6316-1 du code du travail







#### Décret du 30 juin 2015

Décret n° 2015-790 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue

Les certifications ou labels dont les exigences sont conformes aux critères mentionnés à l'article R. 6316-1 sont inscrits sur une liste établie par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle selon des modalités qu'il détermine. Cette liste est mise à la disposition du public.

Art. R. 6316-3 du code du travail







#### Décret du 30 juin 2015

Décret n° 2015-790 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue

Les organismes financeurs (mentionnés à l'article L. 6316-1) inscrivent sur un catalogue de référence les prestataires de formation qui remplissent les conditions définies à l'article R. 6316-1 :

- « 1° Soit dans le cadre de leurs procédures internes d'évaluation
- « 2° Soit par la vérification que le prestataire bénéficie d'une certification ou d'un label au sens de l'article R. 6316-3.
- « Ce catalogue est mis à la disposition du public par chacun de ces organismes.

Art. R. 6316-2 du code du travail







#### La Qualité Travaux en cours

#### ➤ Le Cnefop

- élaboration d'une liste des labels, certifications et normes qui respectent l'ensemble des critères
- présomption simple de qualité
- o cadre méthodologique adopté le 10 novembre 2015

#### ➤ Le FPSPP

- 3 Groupes de travail sur la qualité de l'offre de formation avril 2015
- o dont 1 sur la traduction des 6 critères en indicateurs

#### France Stratégie

- groupe de travail sur (l'amélioration de) la qualité de (et de l'information sur)
   l'offre de formation avril 2015
- séances de travail réunissant des experts, les partenaires sociaux, des acteurs de la FP et les instances publiques concernées







### La Qualité L'Europe

#### Grande importance de l'assurance de la qualité

- Recommandation du parlement européen et du conseil du 18 juin 2009
  - relative à l'établissement d'un cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels (document source)
  - Rapport de la commission au parlement européen et au conseil du 28 janvier 2014 sur la mise en œuvre de la recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2009
- Cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels
  - CERAQ
  - EQAVET







#### Intervention plénière

## L'approche qualité en région : dernières étapes de réflexion

M. Jean-Luc FERRAND, Consultant expert







## Débat avec les participants







## Pause







## Deux ateliers en parallèle







#### Atelier n°1

### La démarche qualité en Région lle-de-France: Retours d'expérience sur un dispositif majeur d'insertion professionnelle

Intervenant: M. Hubert BONNEAU, Chef de service accompagnement du projet professionnel Direction de la Formation Professionnelle, Unité développement, Conseil Régional Ile-de-France

Animateur : M. Régis ROUSSEL, Responsable de mission, Centre Inffo



# Atelier n°2 La démarche qualité Réseau en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, fin de cycle et perspectives

Intervenant : : M. Antoine DONGRADI, Chef de service Ingénierie Projets, service aux publics, Direction de la formation et de l'apprentissage, Conseil régional de Provence-Alpes Côte d'Azur

Animatrice: Mme Nathalie LEGOUPIL, Mission Régions, Centre Inffo



## Dîner offert par le Cnfpt

Restaurant « Eh oui! »

 $62\,\mathrm{rue}\,\mathrm{de}\,\mathrm{Babylone}, 75\,007\,\mathrm{PARIS}$ 







## Deux ateliers en parallèle







#### Atelier n°3

## Des outils et méthodes au service de l'amélioration de la gualité des parcours de formation en Limousin

Intervenantes: Mme Hélène JOUHANNEAUD, Chargée d'études Méthode et Qualité, Service d'Appui au Pilotage Stratégique, Pôle Formation, Et Mme Nicole ROBY, Responsable du secteur qualifiant, Service Formation Professionnelle, Direction Apprentissage formation Professionnelle et Insertion, Pôle Formation,

Conseil régional de Limousin

Animateur : M. Régis ROUSSEL, Responsable de mission, Centre inffo





#### Atelier n° 4

## Une démarche alliant qualité globale de l'offre de formation et qualité de l'orientation-conseil en Région Bourgogne

Intervenant: : M. Pierre CARTILLIER, Directeur adjoint, Direction de l'apprentissage, de la formation professionnelle et de l'emploi,

Conseil régional de Bourgogne

Animatrice: Mme Nathalie LEGOUPIL, Mission Régions, Centre Inffo







## Pause







#### Table ronde

## Comment l'environnement qualité interpelle les logiques régionales en matière de formation?

- M. Rui BETTENCOURT, Chargé de mission, Conseil régional d'Ilede-France
- M. Jean-Luc FERRAND, Consultant expert
- M. François GALINOU, Président ICPF et PSI certification





## Conclusion de la journée

Mme Séverine MIGNON, Directrice de la professionnelle, Unité Développement, Conseil régional d'Ile-de-France

**Mme Sylvie GUILLET**, Directrice, INSET de Dunkerque-CNFPT







## Déjeuner offert par la Région lle-de-France







## Merci pour votre participation

Merci à la Région lle-de-France.





